Résolution sur l’interprétation erronée de la résolution 2758 de l’ONU par la République populaire de Chine et les provocations militaires constantes de celle-ci autour de Taïwan

2024/2891(RSP) - 24/10/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 432 voix pour, 60 contre et 71 abstentions, une résolution sur l'interprétation erronée de la résolution 2758 de l'ONU par la République populaire de Chine et ses provocations militaires incessantes autour de Taïwan.

Le texte adopté en plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew et Verts/ALE.

Mauvaise interprétation de la résolution 2758 de l'ONU

Dans cette résolution, le Parlement dénonce le contournement par la Chine de la résolution 2758 de l'ONU visant à exclure la participation de Taïwan à la communauté internationale. En outre, le Parlement a fermement rejeté les tentatives de la Chine de déformer l'histoire et les règles internationales et a souligné que la résolution 2758 de l'ONU ne prend pas position sur Taïwan. Les députés s'opposent aux efforts constants de la Chine pour bloquer la participation de Taïwan aux organisations multilatérales.

Politique d'une seule Chine

Le Parlement a réitéré l'engagement de l'UE en faveur de sa «politique d'une seule Chine», fondement politique des relations entre l'UE et la Chine. Il a rappelé que, selon la stratégie de l’Union vis-à-vis de la Chine, des relations constructives entre les deux rives du détroit de Taïwan contribuent à promouvoir la paix et la sécurité dans l’ensemble de la région Asie-Pacifique et que l’Union soutient les initiatives visant à instaurer le dialogue et la confiance.

Les députés ont souligné qu'à Taïwan, il appartient au peuple de décider démocratiquement de la manière dont il souhaite vivre et que **le statu quo dans le détroit de Taïwan ne doit pas être modifié unilatéralement** par le recours ou la menace de la force. Ils ont souligné que le recours par la Chine à la force, à la menace ou à d'autres mesures hautement coercitives pour parvenir à l'unification est incompatible avec le droit international.

La résolution a condamné les **actions militaires «de zone grise» systématiques** de la Chine, y compris les campagnes de cyberinformation et de désinformation contre Taïwan, et l'a exhortée à mettre fin immédiatement à ces activités. À cet égard, une coopération accrue entre l'UE et Taïwan est nécessaire pour renforcer la coopération structurelle en matière de lutte contre la désinformation et l'ingérence étrangère.

Augmentation des investissements et des capacités militaires

Soulignant sa vive inquiétude face à l'augmentation des investissements et des capacités militaires de la Chine, le Parlement a salué la décision du Conseil d'imposer des **sanctions** aux entreprises chinoises pour avoir soutenu la guerre de la Russie contre l'Ukraine. Il a appelé une fois de plus à une approche coordonnée pour approfondir la coopération entre l'UE et les États-Unis sur les questions de sécurité, y compris par le biais d'un dialogue parlementaire transatlantique.

Le comportement de plus en plus agressif de la Chine, en particulier dans son propre voisinage, comme le détroit de Taiwan et la mer de Chine méridionale, constitue **un risque pour la sécurité régionale et mondiale**, selon les députés. L'UE et ses États membres devraient renforcer leurs propres capacités maritimes dans la région.

Coopération en matière d'investissement

La résolution souligne l'importance de Taïwan dans la sécurisation des chaînes d'approvisionnement mondiales, en particulier dans le secteur de la haute technologie, et appelle, à cet égard, l'UE et ses États membres à s'engager dans une coopération plus étroite avec Taïwan. La Commission est invitée à lancer sans délai des mesures préparatoires en vue de négociations sur un **accord bilatéral d'investissement** ou d'autres types d'accords avec Taïwan.